

## VIE ASSOCIATIVE : UN CONTRE-POUVOIR EST-IL ENCORE POSSIBLE AUJOURD'HUI ?

*Transcription de l'intervention à l'AG de la Fesefa*

Par Jean Blairon

### INTRODUCTION

C'est une situation très particulière que la nôtre.  
Si l'on veut bien considérer

- qu'une association est un être moral qu'on fait vivre par des actions ;
- qu'une assemblée générale est le lieu même de la validation de ce qui a été fait au nom de cet être moral que constitue l'association : on approuve, on donne décharge...

on dira qu'en assemblée générale on pose un geste d'institution et de pouvoir par le recours au débat démocratique.

Parler du contre-pouvoir dans un tel lieu et à un tel moment est donc très chargé symboliquement. J'ai pleine conscience de cette charge symbolique ; aussi voudrais-je vous dire que je n'ambitionne pas de vous communiquer un contenu dont j'essaierais de vous convaincre (ma position en matière de possibilité d'un contre-pouvoir associatif), mais de contribuer à un processus :

je souhaite communiquer comment j'essaie de raisonner la question que vous m'avez posée, de mon point de vue situé et par là même limité ; vous demander : est-ce que ça permet d'identifier des questions que nous pouvons faire nôtres ?

Se soumettre ainsi au questionnement de ses pairs me paraît approprié à la question qui est posée et à la situation dans laquelle elle l'est.

### DES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

En l'occurrence, je suis parti du constat suivant : la question qui m'a été soumise contient déjà des éléments structurants qui indiquent ce qui est à interroger.

En effet, si on se demande si le contre-pouvoir est encore possible aujourd'hui, c'est qu'on affirme qu'il l'a été un jour : nous devons pouvoir fonder que c'est bien le cas (il s'agit notamment d'éviter les facilités du déclinisme qui fantasme toujours un peu sur un âge d'or qui serait perdu).

Si une telle question est posée, c'est qu'on craint qu'il n'en aille plus de même aujourd'hui : nous sommes alors invités à nous demander si des éléments d'inquiétude effectifs sont présents.

Si le concept de contre-pouvoir, enfin, est relié à la vie associative, c'est qu'on postule que cette vie est liée au pouvoir, auquel elle se donne les moyens de s'opposer : nous avons à montrer comment elle le pourrait.

Ce sont les trois parties de l'analyse que je vous propose aujourd'hui.

## LA VIE ASSOCIATIVE A-T-ELLE UN JOUR CONSTITUÉ UN CONTRE-POUVOIR ?

L'enquête historique réalisée par J. Fastrès<sup>1</sup> appelle une réponse positive, indéniable.

Si l'on évoque en effet les clubs qui ont précédé et rendu possible la révolution française, ils ont été des lieux de libre association (liée au droit de réunion), de revendication de mise en débat, malgré leur interdiction par le pouvoir.

Le Code civil napoléonien stipule en effet :

« La fondation de toute association de plus de vingt personnes visant à s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres est soumise à l'agrément du gouvernement sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer la société. »

Le club est ainsi défini par Littré : « société où l'on s'entretient des affaires publiques. (...) Plus spécialement, association politique qui se réunit publiquement et qui est, en quelque sorte, **en permanence**. » (nous savourons le mot).

Si l'on évoque les associations qui se sont développées pendant la Commune de Paris (plus précisément les « associations ouvrières de production », 42 métiers étaient concernés), elles avaient pour but de permettre aux ouvriers de vendre directement leur production et, via une part prélevée sur les bénéfices, de développer et faciliter l'émergence de nouvelles associations.

Ces associations sont les héritières des expérimentations suscitées (au premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle) par la pensée de Proudhon et Blanqui pour qui « l'association sera un des traits de la société communiste ».

Ces expérimentations ont pour but de « pratiquer l'association », ce qui implique la volonté de « participer aux affaires générales », mais aussi de produire d'une certaine manière.

La théorie de Fourier du « travail attrayant » inspire ces expérimentations :

« Pour Fourier l'homme ne peut réellement s'accomplir que par le travail. La rupture est ici complète non seulement avec la malédiction biblique mais aussi avec les discours traditionnels des moralistes associant le travail à la nécessité et la souffrance et prônant modération et censure.

Un historien, Ludovic Frobert l'établit : « Les canuts ne pouvaient qu'être sensibles à la thèse du travail attrayant qui situait leur activité dans le domaine des passions, valorisant la diversification et la qualification des travaux ; une thèse qui parlait de collectivité sans uniformité, d'obéissance sans domination, et qui toujours laissait place à l'individualité et ménageait à chaque producteur des plages d'autonomie. » »<sup>2</sup>

Le « contre » du contre-pouvoir associatif dans l'histoire mérite donc d'être précisé. Il recouvre à la fois et de façon devenue de plus en plus indissociable :

- une liberté de regroupement, une participation politique libre aux débats sur les décisions qui font le gouvernement des hommes par les hommes, dès lors qu'il n'est plus déterminé par le droit du sang et par une transcendance qu'on fait parler ;
- une redistribution équitable de la richesse produite par le travail et un développement d'une forme alternative d'organisation de production qui la permet ;
- la promotion d'un travail attrayant, d'une rétribution équilibrée des apports, d'un pouvoir sans

1 J. Fastrès, « Le fait associatif dans l'histoire », *Intermag.be*, 2018, [www.intermag.be/629](http://www.intermag.be/629).

2 Citations mises en lumière par J. Fastrès dans son analyse pré-citée ; elles sont extraites de J. Beecher, « Le fouriérisme des canuts », in L. Frobert (dir.), *L'écho de la fabrique, Naissance de la presse ouvrière à Lyon*, Lyon, ENS éditions, 2010, pp. 111 et sq.

domination, le droit d'une expérimentation par la pratique plutôt que d'une application d'une théorie impérative.

Si contre-pouvoir il y eut par l'entremise du fait associatif, ce fut donc un contre-pouvoir d'expérimentation pratique, indissociablement politique, économique et social.

## Y A-T-IL MENACE SUR CET HÉRITAGE ?

Oui, malheureusement.

La loi Geens visant à établir un nouveau code des entreprises dans lequel seraient intégrées les associations peut le mettre en cause doublement : par l'assimilationnisme qu'elle promeut, par le secret dont elle s'entoure<sup>3</sup>.

Mais il y a aussi la loi De Block sur le travail associatif<sup>4</sup> ; par rapport à l'héritage que nous venons de rappeler, elle risque de priver la vie associative de sa capacité à s'organiser économiquement, à être un acteur économique à part entière ; elle n'est pas sans lien avec le projet d'obligation d'un « service » communautaire dans les CPAS.

On ne peut d'ailleurs s'empêcher de penser que le travail social, éducatif est un nouvel Eden pour le capitalisme qui voudrait marchandiser ces espaces de vie qui jusqu'ici lui échappent. (Selon Nathalie Lionnet, secrétaire fédérale Non-Marchand du Setca, 50 % des maisons de repos sont déjà aux mains du secteur marchand).

Qu'on le veuille ou non, tous ceux qui sont partisans d'une allocation universelle risquent d'accélérer le mouvement : nous nous éloignerons, quoi qu'on en dise, de la thèse du travail collectif attrayant, puisque le principe de choix mis en avant est bien celui de l'individu, c'est-à-dire de la fiction d'un individu libre de ses choix et investissements (c'est la fiction néo-libérale).

Mais si nous parlons du danger de liquidation d'un héritage historique, il ne faut pas négliger non plus le fait qu'il y a aujourd'hui à l'intérieur même de la vie associative des courants assimilationnistes ; ils préparent, même involontairement, une vision unidimensionnelle de la production de la société, il faut le craindre. L'attaque n'est donc pas qu'extérieure.

J'ai toujours été interloqué par le fait que les regroupements d'associations se dénommaient « fédérations patronales » ou se rangeaient d'elles-mêmes dans l'univers du profit, quitte à le qualifier de social.

Mais dans la pensée de ce qu'est la vie associative, il y a des éléments bien plus préoccupants.

Certains sont à la fois omniprésents, évidents et invisibles. Je voudrais vous en donner quatre exemples.

La **pensée opérationnaliste** a été définie il y a plus de cinquante ans par Marcuse comme un des éléments de la pensée unidimensionnelle<sup>5</sup>. La pensée opérationnaliste consiste à se débarrasser des concepts en les remplaçant par une série d'opérations concrètes, qui permettent dès lors de se passer de débats aigus.

Prenons le concept de « dignité humaine » : si on arrive, sur base d'une équivalence supposée, à lui substituer un nombre limité d'opérations, on peut « régler la question » (clôre le débat), quitte à oublier la liberté et la capacité d'initiative des personnes dans la liste.

« Les Européens ont raison de défendre bec et ongles des politiques qui combinent protection sociale et redistribution des revenus, surtout quand elles sont associées à un impôt progressif. Mais ces objectifs ne sont plus suffisants ; non pas tant parce que les moyens financiers nécessaires à leur réalisation

3 Sur ce point, voir P. Mahoux, « Controverses sur l'identité associative », *Intermag.be*, 2018, [www.intermag.be/628](http://www.intermag.be/628).

4 A laquelle nous sommes résolument opposés, voir C. Mahy et J. Blairon, « Contre la loi sur le «travail associatif» », *Intermag.be*, 2018, [www.intermag.be/633](http://www.intermag.be/633).

5 H. Marcuse, *L'homme unidimensionnel*, Paris, Minuit, 1968.

manquent, mais avant tout parce qu'ils négligent, parfois de manière scandaleuse, les droits et les demandes des sujets humains. C'est ce que nous exprimons maladroitement lorsque nous parlons du manque d'humanité, de respect ou d'écoute des institutions à l'égard de ceux qu'elles traitent comme de simples demandeurs d'aides sociales, alors que ces personnes ont besoin, en plus d'une protection contre les accidents de la vie, que l'on encourage leur capacité d'indépendance et d'initiative. »<sup>6</sup>

Le **taylorisme de l'action**, incarné par la « méthode » opérationnaliste « objectifs/ moyens/ résultats », qui implique une vision programmatique et soi-disant maîtrisable de l'action, une découpe linéaire du temps (des « étapes » sont déterminées en référence aux objectifs) qui est similaire au découpage de l'espace de l'atelier par l'ingénieur Taylor, est un autre élément. Il nous prive de l'audace, de l'expérimentation par essais/erreurs, de la co-création avec notre public.

À l'Avicq, le projet existe d'imposer des contrats d'objectifs aux associations qui accompagnent les personnes handicapées alors qu'elles les considèrent comme des « partenaires de plein droit ». Faisant désormais l'objet d'une fixation d'objectifs définis sans elles, ces personnes ne seront plus des sujets.

Le « cadre logique » constitue un exemple délirant d'un tel fonctionnement ; notons qu'il est même imposé à certaines catégories d'associations pour candidater à un agrément (dans le secteur de la coopération au développement). J'ai même vu une minorité d'associations d'éducation permanente présenter cette méthode comme un élément de modernisation et d'efficacité (sic).

La **guerre de l'évaluation** doit être regagnée.

Le courant associationniste et ses héritiers (comme l'analyse institutionnelle) ont toujours présenté le sens comme étant à construire collégalement par tous les associés et tous les participants à l'action : l'évaluation consiste pour eux à s'interroger sur le sens qui est en jeu, sur les signes inattendus, ou incompréhensibles qui exigent une poursuite de la production du sens ; il s'agissait de comprendre collectivement ces signes pour définir de nouvelles questions stratégiques.

L'évaluation est aujourd'hui devenue, trop souvent, un contrôle qui ne dit pas son nom, une arme de l'individualisation de la relation de travail, un vecteur d'imposition d'une performance sans faille. On l'emploie dans les services publics, et aussi, dans combien d'associations ?

Les dominés trouvent toujours qu'il y a du bon à prendre chez les dominants et pensent toujours qu'on est libres de donner à cet emprunt le sens qu'on veut, oubliant que l'interprétation du sens dépend du poids symbolique relatif des interprétants. On présente alors l'emprunt sous le mode « dangers et opportunités », se croyant capable de déterminer soi-même le côté vers lequel penchera la balance...

Le « **Pragmatisme** » est aussi un élément dont le sens s'est inversé. Quand un politique nous dit « moi je suis un pragmatique », son affirmation met hors débat les concepts, les interrogations, clôt la discussion alors qu'une science sociale pragmatique (telle que développée par un John Dewey) est précisément celle qui ne veut pas séparer la fin des moyens.

« Organisme et environnement font partie d'un tout existentiel et se codéterminent, ils ne peuvent être séparés. Du point de vue de la théorie de l'action, cela signifie que les moyens et les fins ne peuvent être séparés et qu'ils se co-déterminent dans le cadre d'un processus de révision permanent. Dewey préfère ainsi parler de « fins en vue » (*ends in view*) plutôt que de « fins » pour décrire les processus de résolution de problème par les acteurs. »<sup>7</sup>

Ces quatre exemples attirent notre attention sur une menace interne qui peut servir de formidable point d'appui à l'assimilation et à l'affaiblissement du contre-pouvoir que l'association a été et peut être.

Plutôt que de nous ingénieur à prouver que nous faisons la même chose que les autres avec des variantes, ne serait-il pas plus judicieux que nous cherchions à affirmer une spécificité irréductible, issue de notre

6 2. A. Touraine, *La fin des sociétés*, Paris, Seuil, 2013, p. 404.

7 [www.cairn.info/revue-francaise-de-socio-economie-2012-1-page-247.htm](http://www.cairn.info/revue-francaise-de-socio-economie-2012-1-page-247.htm).

héritage : le pouvoir sans domination, le travail attractif, le collectif sans uniformité, la production d'une ressource centrale pour la société, sans qu'il soit possible de délier les moyens de la fin ?

Cette ressource centrale n'est-elle pas la capacité d'être sujet, « auteur » de son existence, sujet indissociablement individuel et collectif ? Cette capacité ne peut réellement être produite que dans des environnements libres et organisés sous le mode de la coopération et de la création.

Et notons bien que ce qu'exige le travail dans la « nouvelle économie de la connaissance », ce sont des ressources de sujet : créativité, adaptation, contrôle de l'information, capacité à faire lien, à donner confiance, à produire du savoir : n'en sommes-nous pas les producteurs, tandis que le capitalisme les exploite et les détruit ?

## LE LIEN AU POUVOIR

J'ai abordé cette question à partir du concept de « champ »<sup>8</sup>. J'avoue qu'il y avait une dimension contextuelle dans cette analyse, puisqu'au moment où je l'écrivais, le titre du Décret relatif à l'éducation permanente était en débat. Il y a évidemment une énorme différence à parler, comme en 2003, du « développement de la vie associative dans le champ de l'éducation permanente » (vision restrictive, on est cantonnés) ou à parler (comme proposé aujourd'hui) du développement de l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative (vision extensive).

Je trouvais donc un intérêt à montrer que seule la vie associative pouvait prétendre à constituer un champ.

Mais de quoi parle-t-on ?

Pour Bourdieu, la modernité de nos sociétés s'incarne notamment dans la création d'espaces sociaux qui tendent à se séparer, se différencier, voire à devenir autonomes (à créer leurs propres lois) : le champ politique, économique, scientifique, artistique, religieux...

Par exemple, dans le champ artistique, il a été admis pendant longtemps que le véritable artiste créait pour un public qui n'existait pas encore et que son œuvre allait elle-même constituer peu à peu (souvent de manière posthume). Le non succès voire l'incompréhension sont alors un gage d'authenticité, un « droit d'entrée » dans le champ. Marcel Proust par exemple a inscrit cette « loi » au cœur de son œuvre.

Il y a des prix à payer dans chaque champ. Par exemple, dans le champ politique, l'exposition à tout moment de la vie, la critique permanente sont un des prix exigés par la prétention à la représentation.

On comprend que tous les protagonistes d'un champ sont en lutte pour imposer les principes de légitimité qui vont régir le champ auquel ils appartiennent : « qu'est-ce qu'une vérité scientifique », « qu'est-ce qu'une œuvre d'art authentique », « qu'est-ce qu'un représentant légitime » (un « bekend vlaming » ou un militant qui a fait toutes ses classes ?), etc.

Bourdieu se sépare du marxisme qui parle de « classe dominante » en évoquant un champ particulier, « trans-champs » et « méta-champ » : le champ du pouvoir.

Le champ du pouvoir réunit des dominants de chaque champ dans un ensemble où la lutte entre eux porte sur la domination du champ dont ils sont issus sur les autres.

L'économisme, par exemple, consacre la domination du point de vue économique tel qu'il est aujourd'hui dominé par la version néo-libérale.

Souvenons-nous ainsi de Bernard Tapie qui incarnait la « réussite » économique, ce qui a pu le conduire à exercer des responsabilités ministérielles.

Pour l'économisme, ce qui fait la société, c'est la croissance économique, telle qu'elle est définie par les économistes dominants (il faut libérer les entreprises, abaisser les charges, transférer les Aides Publiques à l'Emploi au secteur privé, etc.).

Les dominants dans le champ économique peuvent ainsi prendre le pouvoir sur l'Etat, ce qui est l'enjeu du champ du pouvoir.

<sup>8</sup> J. Blairon, « Vie associative et champ du pouvoir », *Intermag.be*, 2018, [www.intermag.be/630](http://www.intermag.be/630).

Si nous prenons ce point de vue, la possibilité même d'un contre-pouvoir se situe à deux niveaux.

D'abord, il s'agit de voir ce que les protagonistes d'un éventuel contre-pouvoir peuvent peser dans chaque champ, notamment dans la lutte pour la définition de ce qui est le principe de légitimité dans le champ. On se demandera ainsi par exemple ce que pèse la société civile dans le champ politique et ce que pèse le couplage qu'elle réalise entre participation et représentativité légitime ?

J'ai de plus en plus tendance à penser que peser dans un champ, c'est se donner les moyens de changer le « principe de vision et de division »<sup>9</sup> qui le constitue majoritairement : l'opposition marché/état dans le champ économique, par exemple (voir à titre indicatif le conflit d'interprétation sur les fonctionnaires : charge insupportable ou amortisseur efficace des crises ?).

Pour agir sur le principe de vision et de division dominant, il faut a minima être capable de construire la controverse centrale dans le champ considéré :

- développement culturel versus démocratie culturelle dans le champ culturel ;
- activation versus co-création dans le champ social ;
- unidimensionnalité versus démocratie forte et coopération conflictuelle dans le champ politique, etc.

Ensuite, il faut se demander à quelle condition et comment on peut-on être présent et influent dans le méta-champ ?

Pour la vie associative, deux processus sont sur ce point déterminants.

*Le pouvoir ne peut s'octroyer lui-même la légitimité sans laquelle il n'est rien* ; le faire par la force est voué à l'échec. Le pouvoir a besoin d'un réseau de légitimité :

« le pouvoir ne peut être reconnu et ne peut pas se reconnaître sans un réseau de légitimité (...) [ce qui fait qu']on retrouve, dans des conjonctures historiques très différentes, des oppositions ayant à peu près la même forme entre des détenteurs du pouvoir dominant (pouvoir économique, pouvoir politique, pouvoir guerrier, etc.) et des détenteurs d'une forme de pouvoir plutôt dominée, à composante culturelle, qui peut accorder au pouvoir dominant ce qu'il ne peut s'accorder, c'est-à-dire la reconnaissance symbolique. »<sup>10</sup>

La première question est donc la possibilité que nous avons ou non, en tant qu'associations, de faire partie d'une manière significative d'un tel « réseau de légitimité », notamment au travers des accords que nous pouvons passer, des politiques que nous pouvons soutenir, etc.

*Le deuxième processus est celui de l'explicitation* : il s'agit de porter au jour l'implicite de telle manière que ceux dont la vie est ainsi formulée s'y retrouvent.

« Je prend l'exemple un peu brutal du débat permanent sur les opinions en politique des dominés, en particulier des travailleurs manuels, de la classe ouvrière : comment expliquer que, selon les conjonctures, les mêmes ouvriers puissent se reconnaître dans des messages de type matérialiste, communiste, et dans des messages fascistoïdes, nationalistes, etc. ? C'est simplement que la même expérience pratique (avec des variantes) est justiciable d'explicitations différentes. Cela fait le pouvoir des producteurs spécifiques de représentations discursives du monde social : ils ont le pouvoir de transformer les constructions pratiques, de les représenter (le mot « représentation » est capital). »<sup>11</sup>

9 L'expression est de Pierre Bourdieu.

10 P. Bourdieu, *Sociologie générale, tome 2, Cours au Collège de France 1983-1986*, Paris, Seuil, 2016, pp. 1039-1040.

11 P. Bourdieu, *Sociologie générale, tome 2, op. cit.*, p. 1074.

Un exemple bien contemporain est celui de l'expérience pratique du dégoût de la politique. Comment le représenter dans tous les sens du terme, de telle sorte qu'il ne favorise pas le poujadisme ou le populisme le plus régressif ?

Je ne crois pas que les protagonistes de la vie associative militante soient si mal placés pour jouer un rôle dans les processus de légitimation et dans les processus d'explicitation.

Si tel est bien le cas, c'est en ce sens qu'ils peuvent constituer non seulement des alternatives, des agents qui peuvent peser dans divers champs, mais qu'ils peuvent peser aussi dans le champ du pouvoir.

## CONCLUSION

Des espaces de possibles et de contre-pouvoir non négligeables me paraissent donc être et rester à notre portée sous certaines conditions :

- de pouvoir reproduire notre culture spécifique ;
- de construire une analyse adéquate (ne pas s'enfermer dans un rôle de Caliméro ; ne pas utiliser les modèles du pouvoir) ;
- de se donner les moyens ad hoc.

Parmi ces moyens indissociables des fins vitales que nous poursuivons, je mettrais en bonne position :

- une capacité à mettre à l'ordre du jour l'enjeu du sens, irréductible aux questions techniques (c'est bien d'une question de vie collective qu'il s'agit) ;
- la capacité à ne pas perdre en force de représentation par des divisions internes (éviter de ne pouvoir mettre en avant que le Plus Petit Commun Dénominateur entre associations ou fédérations) ;
- la capacité à pratiquer le nécessaire raisonnement « à double front renversé » : pendant tout un temps, l'associatif s'est dissocié de l'Etat, dont il redoutait la main-mise ; aujourd'hui, l'Etat s'impose aussi comme l'« acteur collectif par excellence »<sup>12</sup> avec lequel il faut pouvoir construire des alliances (sans oublier pour autant sa capacité d'imposition) ; par ailleurs, le thème de l'acteur sur lequel nous nous sommes tant appuyés depuis les révolutions culturelles des années 60 a été, nous devons l'acter, retourné par les entreprises capitalistes ; il leur sert à individualiser la relation de travail, à « responsabiliser » en imposant une auto-exploitation sans limites. Sans abandonner ce thème, nous devons pouvoir re-marquer à son propos une différence irréductible : on ne peut « rendre » acteur et encore moins l'exiger.

C'est au prix d'une affirmation de sens, d'un renforcement de la représentation, de notre capacité à évoluer dans des fronts renversés cumulés que nous pourrions constituer un contre-pouvoir dont la société a tant besoin.



### Pour citer cette analyse

Jean Blairon, « Vie associative : un contre-pouvoir est-il encore possible aujourd'hui ? », *Intermag.be*, juin 2018, URL : [www.intermag.be/640](http://www.intermag.be/640).